Bornes de recharge pour véhicules électriques : l'Autorité rend son avis sur le fonctionnement concurrentiel des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Publié le 30 mai 2024

Autorité de la concurrence

Chaîne de valeur
du secteur des bornes accessibles au public

DONNEURS D'ORDRES

Relations contractuelles et financières selon procédure suivie

OPÉRATEURS DE RECHARGE

Contrats pour accès aux services d'interopérabilité

Forfait

Accords d'itinérance bilatéraux

PLATEFORMES D'INTEROPÉRABILITÉ

Prix B2B

Contrats pour accès aux services d'interopérabilité

Forfait

Paiement de la recharge à l'acte

OPÉRATEURS DE MOBILITÉ

Achat/vente d'un badge ou inscription à l'application

Prix du badge éventuellement applicable

Possible contrat de souscription à l'abonnement

Prix abonnement et prix de la rechage

UTILISATEUR FINAL



LÉGENDE

→ Relation contractuelle

→ Flux financiers / tarifaires

Autorité de la concurrence

Les modes de recharge pour les véhicules électriques

Recharge à l'acte (sans abonnement)

Recharge directement auprès de l'opérateur de recharge



Recharge en itinérance via l'OdM également OdR sur la borne

Recharge auprès de l'opérateur de mobilité (contrat spécifique), également opérateur de recharge sur la borne (que l'OdM soit mono ou multi-réseaux)



Recharge en itinérance via un OdM externe

Recharge via un contrat conclu avec un opérateur de mobilité tiers, distinct de l'opérateur de recharge



L'utilisateur final procède au paiement de sa recharge, soit auprès de l'OdR (**recharge à l'acte par exemple via un terminal de paiement situé sur la borne**), soit auprès de l'OdM (**recharge en itinérance, par exemple via une application ou un badge**). L'OdR est parfois verticalement intégré et agit en tant qu'OdM (directement ou via une filiale). Dans cette configuration, l'utilisateur final peut procéder au paiement de sa recharge auprès de l'OdR/OdM via une recharge à l'acte ou via la recharge en itinérance.

Autorité de la concurrence

Les paramètres du prix de la recharge électrique et leurs variables

3 paramètres de prix au moins

- Prix /minute
- Prix /kWh
- Frais de démarrage
  Frais de fin de session

2 variables possibles de prix au moins

- Puissance de la borne
- Caractéristiques du véhicule



PRIX DE LA RECHARGE

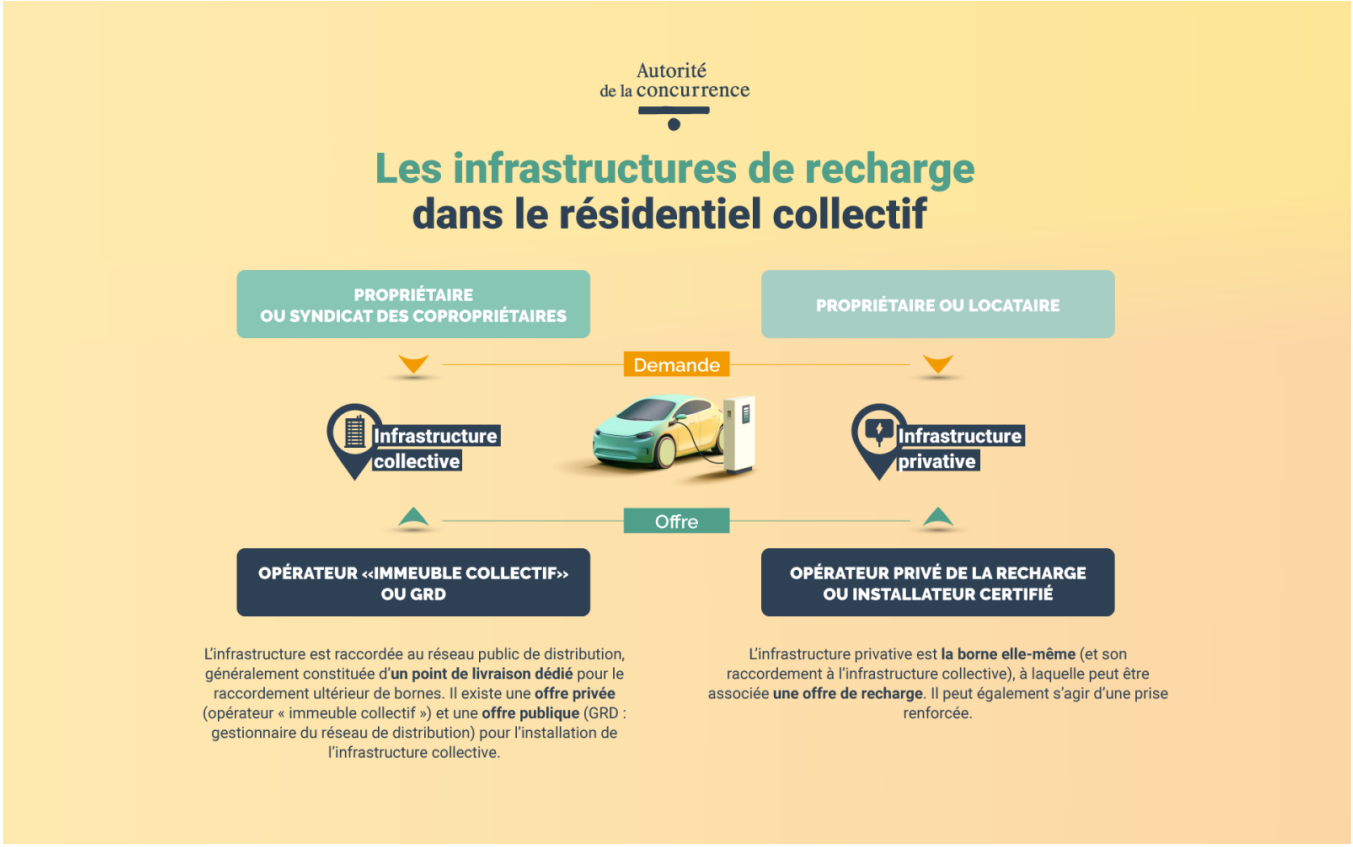

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30 MAI 2024

Lire le communiqué

Bornes de recharge pour véhicules électriques : l'Autorité rend son avis sur le fonctionnement concurrentiel des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)